

**CONCLUSIONS
et
AVIS MOTIVE
du
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Didier GUELLE
Commissaire-enquêteur

Didier GUELLE
Commissaire-enquêteur
17 rue des Vergers
57200 SARREGUEMINES
Tél : 03.87.85.08.67
Courriel : didier.guelle@orange.fr

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 20 juin 2016 au 28 juillet 2016 inclus

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

En mairie de Phalsbourg :

- le jeudi 23 juin 2016 de 14 H à 16 H
- le mercredi 6 juillet 2016 de 9 H à 11 H
- le jeudi 28 juillet 2016 de 10 H à 12 H

Objet : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC du Louvois sur les sites « Péage vert » et « Arbre vert » et d'une enquête parcellaire.

Référence :

Arrêté n° 2016 – DLP - BUPE – 104 du 9 mars 2016 de Monsieur le Préfet de la Moselle prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

L'enquête publique puis les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées de manière satisfaisante et conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et à l'arrêté préfectoral du 9 mars 2016.

Aucune anomalie n'a été constatée au cours de l'enquête publique.

Les permanences se sont tenues conformément à l'arrêté du 9 mars 2016 de Monsieur le Préfet de la Moselle.

Le dossier mis à l'enquête ainsi que les registres étaient à la disposition du public, dans une salle de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Les registres d'enquête ont été ouverts et clos par les maires. Cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête ont été satisfaisantes ; le public a pu s'exprimer et formuler des observations et remarques sans difficultés.

L'enquête publique a été close le 28 juillet 2016.

Les registres d'enquête ont été clos le 30 juillet 2016.

VU le dossier mis à la disposition du public et soumis à enquête.

VU les dispositions prises pour l'information du public

VU le déroulement de l'enquête

VU les visites des lieux

VU l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement de la ZAC Louvois à Phalsbourg du 17 juin 2016

VU les inscriptions au registre d'enquête

ENTENDU les explications de Monsieur le maire de Phalsbourg,

CONSIDERANT QUE :

- Toutes les obligations légales ont été respectées dans la procédure d'élaboration des périmètres de protection
 - Que l'annonce légale a été publiée dans deux journaux diffusés dans le département de la Moselle
 -
 - Que les affichages légaux ont été faits sur les panneaux d'affichage de la commune et à la porte de la mairie
 -
 - Que la participation du public a été peu importante,
 -
 - Que les dossiers étaient déposés dans une salle de la mairie où il pouvait être aisément consulté par le public.

CONSIDERANT :

- L'objet de l'enquête et les textes la régissant.

- Le dossier soumis à l'enquête :

En chapitre 1

- Une présentation de l'opération par une notice explicative ;

En chapitre 2

- Les pièces administratives requises au titre du code de l'environnement et l'étude d'impact

En chapitre 3

- Les pièces requises au titre du code de l'expropriation :
 - Un plan de situation
 - Plan périmétral de l'opération
 - Plan général des travaux
 - Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
 - L'appréciation sommaire des travaux
 - Un plan parcellaire
 - Un état parcellaire

L'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement de la ZAC Louvois à Phalsbourg.

POUR CES MOTIFS

Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE

A la liste des parcelles nécessaires à l'opération et à l'identification des propriétaires et ayants droits,

A la déclaration d'utilité publique et parcellaire,

A Sarreguemines, le 23 aout 2016

Didier GUELLE

Commissaire enquêteur